

SEANCE DU 11 JUILLET 1967

—
COMPTE-RENDU
—

La séance est ouverte à 15 h. en présence de tous les membres du Conseil.

M. le Président PALEWSKI informe les membres du Conseil que quatre contestations d'élections de députés à l'Assemblée nationale ne pourront être examinées dans l'immédiat, le Garde des Sceaux lui ayant fait connaître par lettre en date du 30 juin 1967, que les informations judiciaires ouvertes pour des délits électoraux commis lors des élections législatives dans les circonscriptions en cause ne pourront être réglées avant la fin des prochaines vacances judiciaires. Ainsi qu'il en avait été décidé par le Conseil l'examen de ces affaires sera donc renvoyé au mois de septembre ou d'octobre. Il s'agit des affaires relatives à l'élection de M. FAGGIANELLI, Corse (2e circ.), de M. LECCIA dans les Bouches du Rhône (1ère circ.) et de MM. VALENTINO et LACAVE en Guadeloupe (1ère et 2e circ.).

M. le Président donne ensuite la parole à M. PAOLI, chargé de présenter le rapport concernant le recours n° 67-498 formé par M. VERGES contre l'élection de M. MACE dans la 2e circonscription de la Réunion.

Cette requête est rejetée.

Sur le rapport de M. RIGAUD, sont ensuite examinées les requêtes suivantes :

- n° 67-446 présentée par M. HEDER contre l'élection de M. RIVIEREZ en Guyane.

Cette requête est rejetée par 6 voix contre 2.

M. CASSIN a quitté la séance avant le délibéré et le vote.

.../.

- n° 67-492, présentée par Madame ARCHIMEDE contre l'élection de Madame BACLET dans la 3e circonscription de la Guadeloupe.

Cette requête est rejetée.

M. MORISOT donne ensuite connaissance au Conseil des résultats du supplément d'information ordonné lors de la séance du 22 juin et concernant la requête n° 67-405 présentée par M. VOYER contre l'élection de M. BOUDET dans la 2e circonscription de l'Orne.

L'élection de M. BOUDET est annulée par 6 voix contre 1 (M. GILBERT-JULES) et une abstention (M. WALINE)

Le Conseil décide de renvoyer à la séance du 12 juillet l'examen de la dernière affaire inscrite à l'ordre du jour, n° 67-407 relative à l'élection de M. PRAT dans la 4e circonscription du Finistère.

La séance est levée à 19 h. 20.

Les originaux des décisions seront annexés au présent compte-rendu.
